



PROGRAMME CONGE SCIENTIFIQUE « ANNEE SABBATIQUE » AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

Catégorie: Professeurs et maitres de conférences classe (A)

I. Critères d'éligibilité à un congé scientifique :

- Condition statutaires :

- Le congé scientifique est accordé une seule fois dans la carrière.
- Peu bénéficier d'un congé scientifique : les professeurs et les maitres de conférences classe (A) ayant exercé durant cinq (5) années exécutives en cette qualité.
- Le congé scientifique peut se dérouler sur le territoire national ou à l'étranger.
- La proportion des bénéficiaires d'un congé scientifique ne saurait excéder cinq pour cent (5%) des effectifs réels de chaque corps concerné.

- Conditions relatives au projet scientifique :

- Publication d'un ouvrage scientifique original.
- Réalisation d'un projet de recherche original et actuel avec des retombées bénéfiques sur les activités d'enseignement et ou de recherche dans l'établissement d'origine.
- Offre de formation, réalisation de travaux pratiques et mise en place de méthodes pédagogiques récentes de recherche novatrices.
- Initiation à de nouvelles technologies
- Justifier d'une lettre d'accueil d'un établissement reconnu dans la spécialité.
- Présenter un programme de travail avec un échéancier précisant les résultats attendus.

II. Procédure de sélection :

- Examen par **le conseil scientifique de l'établissement.**
- Transmission des dossiers de candidatures ayant un avis favorable à la conférence régionale d'universités pour traitement.
- Transmission des dossiers de candidatures retenus définitivement au niveau de conférence régionale des universités au ministère, direction de la coopération et des échanges interuniversitaires accompagnées du procès verbal du conseil scientifique de l'établissement qui fera ressortir :

- L'état nominatif par grade de tous les enseignants ayant postulé à un congé scientifique pour 2015/2016
- Le classement par grade des candidats sélectionnés.
- Les motifs des candidatures non retenues.

III. Constitution du dossier de candidature :

a). Documents administratifs de candidature :

- Procès verbal (ou extrait) du conseil scientifique de l'établissement.
- Canevas dument** et lisiblement renseigné et signé (modèle à télécharger du site du M.E.S.R.S).
- Curriculum vitae.
- Copie de l'arrêté de titularisation au poste de travail actuel.
- Attestation de non bénéfice d'un congé scientifique (année sabbatique) dument signé par le chef l'établissement.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant ne pas avoir bénéficié d'un congé scientifique (année sabbatique).
- Cheque barré.
- Extraits de l'acte de naissance.
- Deux (2) photographies.

II Documents concernant l'accueil:

- **Original de la lettre d'accueil ou une copie authentifiée par l'établissement d'origine** dans une institution universitaire ou de recherche

- **Convention d'accueil :** Les postulants à un congé scientifique en France ou en Belgique sont invités à solliciter dès le lancement de ce programme à savoir dès maintenant, la convention d'accueil auprès de l'organisme d'accueil. Nous rappelons que ce document, exigé par la partie française et belge, est indispensable pour la constitution du dossier de demande de visa.

Tout candidat postulant pour la France ou Belgique doit impérativement entreprendre les démarches suffisamment à l'avance afin de recevoir l'original de la convention d'accueil et de la déposer avec le dossier de demande de visa dans les temps requis pour réaliser son départ **le 1er Septembre 2015.**

Le dépôt des dossiers de demande de visa est du ressort exclusif des doctorants avec l'assistance des services compétents des établissements universitaires et de recherches et de la DCEIU, en cas de besoin.



Echéances et date butoirs :

- **Du 01 au 31 mars 2015:** Dépôt des candidatures au niveau de faculté/institut.
- **Du 05 au 09 Avril 2015 :** Examen des candidatures au niveau des conseils scientifiques.
 - ***Le 05 Avril 2015 :** Examen des candidatures au niveau de conseil scientifique de faculté ou l'institut.
 - ***Le 09 Avril 2015 :** Examen des candidatures au niveau de conseil scientifique d'université.
- **Le 15 Avril 2015 (date limite):** transmission des dossiers de candidatures aux conférences régionales universitaires (**CRUEST**).
- **Du 14 au 21 Avril 2015:** Examen des candidatures **et contrôle de conformité réglementaire par les conférences régionales des universités.**
- **Le 28 Avril 2015:** transmission au M.E.S.R.S **des dossiers** des candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité
- **du 29 Avril au 07 Mai 2015 :** contrôle de conformité réglementaire par le M.E.S.R.S au niveau de **la région Est**
- **10 Mai 2015:** transmissions aux conférences régionales universitaires des listes des enseignants admissibles aux évaluations scientifiques
- Les dates des évaluations scientifique des dossiers de candidatures par les comites d'experts scientifiques date sera précisée ultérieurement.
- Des notes d'informations suivront.



Grill d'évaluation

N°	Paramètres	Evaluation
01	Ancienneté dans le grade : <ul style="list-style-type: none">- Professeur- Maître de conférences classe (A)- Ancienneté a l'université	20 points + 4 points par an/ancienneté 10 points + 2 points par an/ancienneté 1 point par année à partir de la date de recrutement
02	Encadrement	6 Points par thèse de doctorat soutenue 3 points par magistère soutenue 1 point pour le mémoire de graduation (maximum 5 points)
03	enseignement	5 points pour l'enseignement de cours magistral de 1 ^{ère} année universitaire
04	Production scientifique : <ul style="list-style-type: none">-Ouvrage édité dans la spécialité-Polycopié édité-Enseignement en poste graduation	10 points 4 points 1 point par années
05	Activités de recherche : <ul style="list-style-type: none">-Article dans une revue de renommée international-Article dans une revue national thématique avec comité de lecture-Communication internationale publiée dans un proceeding avec comité de lecture-Communication international-Communication national	10 points 5 points 3 points 2 points 1points
06	Responsabilités scientifiques : <ul style="list-style-type: none">-chef de projet de recherche-Président de comité d'organisation de manifestation scientifique-Activités, d'expertise dans une commission nationale ou régionale.-Membre de comité de lecture d'une revue.	2 points par projet 1 point 1 point par commission 1point par revue
07	Responsabilités administratives : <ul style="list-style-type: none">-Chef d'établissement-Vice recteur, doyen, directeur d'institut-Vice doyen, président du conseil scientifique, chef de département, directeur d'unité de recherche, président de comité scientifique, directeur de laboratoire et chef de service CHU.-Directeur adjoint d'institut, chef de département adjoint	5 points 3 points 2 points 1points